

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2019

---

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC589

présenté par  
Mme Charvier, rapporteure

-----

### ARTICLE 10

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° (*nouveau*) À la seconde phrase du second alinéa, les mots : « écoles supérieures » sont remplacés par les mots : « instituts nationaux supérieurs ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.